

CHEMINS DE FER, CIES DE.—*Suite.*

Fredericton et St. Mary.
 Grand Nord.
 Grand Occidental.
 Grand Tronc.
 Grande Ligne Directe.
 Hamilton, Guelph et Buffalo.
 Intercolonial.
 Kootenay.
 Lac à la Roche, Souris et Brandon.
 Lac aux Joncs et Saskatchewan.
 Lac Erié, Essex et rivière Détroit.
 Manitoba et Nord-Ouest.
 Montagne de Bois à Qu'Appelle.
 Nord et du Pacifique.
 Nord et de l'Ouest, N.-B.
 Ontario et Québec.
 Pacifique Canadien.
 Pacifique d'Ontario.
 Pacifique de l'ouest d'Ontario.
 Portage la Prairie et Lac des Bois.
 Portage, Westbourne et Nord-Ouest.
 Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.
 Rivière Ste. Claire.
 Saskatchewan-Sud.
 Sud du Canada.
 Sud-Ouest du Manitoba.
 Winnipeg à Prince-Albert.

CHÊNE, PIN ET ÉPINETTE, BILLOTS DE :—Ordre—Relevé de tous deniers reçus comme droits d'exportation sur les,—depuis la confédération jusqu'au 1er janvier, 1885 : M. Edgar, 501.

CHEARRIER, GEORGE E. :—Ordre—Correspondance et papiers concernant la destitution de,—agent des sauvages de Caughnawaga : M. Bain (Wentworth), 502. Réponse, 752. *Pas imprimée*, 832. Doc. de la session, N° 155.

CHINOIS :

1. Comité général sur une résolution concernant l'imposition d'une taxe d'entrée de \$50 sur toute personne d'origine chinoise arrivant en Canada : M. Chapleau, 658. En comité, résolutions adoptées, rapportées et agréées, 765.
2. Bill N° 156 à l'effet de restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada : M. Chapleau, 765. 2^{me} lecture, délibéré en comité, rapporté avec des amendements et délibéré tel qu'amendé, 769. Renvoyé en comité, amendé de nouveau, 3^{me} lecture et passé, 802. Passé par le Sénat, 946. Sanction Royale.—951, 48-49 Vic., chap. 71.
3. Comité général sur une résolution au sujet de la nomination et rémunération du contrôleur, de l'interprète et autres personnes qui pourront être nommées sous l'autorité du bill pour régler et restreindre l'immigration chinoise en Canada ; consentement de Son Excellence, 640. En comité, résolution adoptée, 766. Rapportée, agréée et renvoyée au comité général sur le bill précédent, 769.
4. Bill N° 124 à l'effet de restreindre et régler l'immigration chinoise : M. Chapleau, 435. Ordre rescindé et bill retiré, 765.